

du nombre très restreint de formes que peut prendre l'impôt. Du point de vue des provinces, il s'agit peut-être de savoir si certains impôts devraient leur être abandonnés afin de leur permettre de prélever les revenus nécessaires, ou de faire comme on a fait à la conférence interprovinciale, de se plaindre que les sources de revenus ne sont pas assez nombreuses et que le gouvernement fédéral devrait leur venir en aide sous forme de subventions, afin de leur remettre ce qu'elles perdent en impôts.

M. ADSHEAD: A la conférence, on a suggéré que le gouvernement fédéral perçoive l'impôt sur le revenu et le distribue aux provinces. Le Gouvernement songerait-il à distribuer aux provinces la somme que représente le dégrèvement de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu cette année?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je regrette que mon honorable ami n'ait pas été présent à la conférence interprovinciale et qu'il ne lui ait pas été donné d'entendre toutes les demandes des provinces. Elles demandaient, du gouvernement fédéral, une subvention plus élevée, de plus forts octrois, et bien d'autres choses. Nous ferions mieux, je pense, de conserver ce que nous avons en fait d'impôts jusqu'à ce que nous tirions au clair nos comptes avec les provinces.

Je désire ajouter ceci sur la question de l'impôt sur le revenu: Que non seulement le Gouvernement a dû tenir compte des représentations des provinces à ce sujet, mais il a cru devoir consulter la Chambre sur la question de laisser ce genre d'impôt aux provinces. Je dirai que si jamais nous avions songé à abandonner l'impôt sur le revenu individuel aux provinces, ou à toute autre fin, les discours entendus dans cette Chambre au cours de ce débat nous empêcheraient d'adopter une telle mesure à l'avenir. Les honorables députés n'ont pas besoin de s'inquiéter relativement à la politique qui viserait à l'abolition complète de l'impôt sur le revenu. Je veux expliquer clairement ce point à mes honorables amis afin d'éviter tout malentendu dans leur attitude vis-à-vis du Gouvernement sur la question du budget. Je sais que plusieurs honorables députés ont cru que le Gouvernement se proposait de faire disparaître graduellement l'impôt sur le revenu individuel, mais comme je l'ai dit, à l'avenir, l'attitude du Gouvernement à ce sujet sera guidée par les expressions d'opinions données dans cette Chambre au cours du présent débat.

Je passe maintenant à la question de l'impôt indirect. Mon honorable ami le leader de l'opposition disait cet après-midi qu'il ne savait pas au juste jusqu'à quel point nous

avons donné suite à la politique de réduction du tarif. J'oserai dire qu'il se trouve un bon nombre d'honorables membres de cette Chambre qui, comme mon honorable ami, ne savent pas au juste quelle est la somme de réduction accordée par ce Gouvernement depuis qu'il est au pouvoir. Afin de faire disparaître quelques doutes de l'esprit de mon honorable ami et d'autres membres de cette Chambre, j'ai fait préparer sous forme de tableau un état des réductions opérées dans le tarif douanier depuis l'avènement du régime actuel. Je voudrais bien en donner lecture à la Chambre, mais il est trop long et, d'ailleurs, on en saisira mieux la portée en le lisant dans le hansard. Je demanderai donc la permission de l'insérer au hansard.

M. GOTT: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami s'oppose-t-il à ce qu'il soit inséré au hansard?

L'hon. M. BENNETT: On s'est opposé souvent à ce que les honorables membres insèrent des documents au compte rendu. Le premier ministre, il me semble, pousse la coutume à l'extrême, car le document est très long. Je me suis abstenu scrupuleusement cet après-midi de faire ce que le premier ministre se propose de faire maintenant, à cause des observations qu'avait faites le premier ministre l'autre jour.

M. GOTT: Il faudrait publier un numéro spécial.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'en rapporte entièrement à la Chambre à ce sujet. Je veux être bien compris sur ce point: Son Honneur, l'Orateur, a maintes fois laissé entendre que le chef du Gouvernement et le leader de l'opposition devraient avoir une certaine latitude sous le rapport de placer des documents au compte rendu. Cela s'est toujours fait, et je comprends difficilement pourquoi on s'oppose à ce que le Gouvernement insère au hansard un état indiquant les réductions d'impôts douaniers. Si l'honorable député s'oppose à cela, je suis prêt à en donner lecture, mais je ne tiens pas à le faire en ce moment. J'en donnerai lecture lorsque j'aurai conclu la partie principale de mon discours. Je demande de nouveau à mon honorable ami s'il s'oppose à ce que ce document soit inséré au compte rendu.

L'hon. M. BENNETT: D'abord, je ne m'y suis pas encore opposé; ensuite les observations faites par le premier ministre l'autre soir se rapportent si bien à ce qu'il se propose de faire maintenant qu'il ne manquera pas, je suppose, d'y adhérer. Mais dans le cas con-

[Le très hon. Mackenzie King.]